



Conseil Municipal du 15 septembre 2023
Procès-Verbal de la Séance

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur MULOT Michel, 1^{er} adjoint.

Étaient présents : Mesdames AVENET Joëlle, DEL RIO Carine, FREMONT-HUET Murielle, HUET Anaïs, PILLU Brigitte, WARNET Sylvie.

Messieurs CHANTREL Denis, CHAPLOT Christophe, LECLERC Jean-Philippe, MILLE Philippe, MULOT Michel, PERRAY Jonathan.

Étaient excusés : Madame BARBOUX Sylvie ayant donné pouvoir à Madame WARNET Sylvie, Monsieur BOIVIN Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Madame AVENET Joëlle, Madame GASNIER Michèle ayant donné pouvoir à Monsieur CHANTREL Denis, Monsieur MAURICE Jean-Claude ayant donné pouvoir à Monsieur MULOT Michel, Monsieur THEBAULT Guillaume ayant donné pouvoir à M. CHAPLOT Christophe.

Était excusée : Madame BUREAU Chantal.

Secrétaire de séance : Monsieur CHAPLOT Christophe.

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer au terme de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Monsieur le premier adjoint demande à l'assemblée ses remarques et demande son approbation. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

CCBVC – Mise à disposition de services année scolaire 2023/2024

Rapport :

La commune a besoin de renforcer les effectifs pour surveiller la cour de l'école élémentaire durant la pause méridienne. Par conséquent, dans le cadre de son schéma de mutualisation approuvé le 17/12/2015, la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher met à disposition de la commune de La Croix-en-Touraine un agent d'animation répondant aux besoins en personnel du service périscolaire de la collectivité.

Cette mise à disposition présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures.

Elle permet de regrouper les temps de travail des agents d'animation communautaires et facilite le recrutement à des postes dont le nombre d'heures n'attirerait personne à postuler.

Les conditions générales de cette mise à disposition sont détaillées dans la convention.

Délibération

Le conseil municipal de La Croix-en-Touraine,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

DÉCIDE

Article premier : de prendre acte de la convention proposée.

Article deuxième : de valider cette dite convention.

Article troisième : d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Résultats de vote en nombre de	Pour : 17
voix :	Contre : 0
	Abstentions : 0
	N'ont pas pris part au vote : 0

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Tarifs de la saison culturelle 2023/2024

Rapport :

Suite à la commission vie associative et culturelle du 05/09/2023, il est proposé de fixer les tarifs suivants concernant la saison culturelle 2023/2024 :

Spectacle « Les Mademoiselles » le samedi 18 novembre 2023 :

Plein tarif : 20 euros

Spectacle « Le Point Virgule » le samedi 30 mars 2024 :

Plein tarif : 22 euros

Spectacle « JMF » le vendredi 12 avril 2024

Plein tarif : 4 euros

Tarif enfant : 3 euros

Délibération

Le conseil municipal de La Croix-en-Touraine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission vie associative et culturelle,

Après avoir délibéré :

DÉCIDE

Article premier : de fixer les tarifs des places pour les spectacles cités ci-dessus.

Article deuxième : de fixer les prix de vente des places :

Spectacle « Les Mademoiselles » le samedi 18 novembre 2023 :

Plein tarif : 20 euros

Spectacle « Le Point Virgule » le samedi 30 mars 2024 :

Plein tarif : 22 euros

Spectacle « JMF » le vendredi 12 avril 2024

Plein tarif : 4 euros

Tarif enfant : 3 euros

Article deuxième : d'émettre ces recettes au chapitre 77 à l'imputation 7713 « libéralités reçues ».

Résultats de vote en nombre de	Pour : 17
voix :	Contre : 0
	Abstentions : 0
	N'ont pas pris part au vote : 0

Convention de partenariat avec Les Archers de la Croix-en-Touraine

Rapport :

Les Archers de La Croix-en-Touraine organisent une manifestation pour l'anniversaire des 60 ans du club le samedi 23 septembre 2023 en partenariat avec la commune de la Croix-en-Touraine. De ce fait, une convention a été établie afin de définir les attributions de chacune des entités et leurs responsabilités respectives.

Délibération

Le conseil municipal de La Croix-en-Touraine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

DÉCIDE

Article premier : de prendre acte de la convention avec Les Archers de La Croix-en-touraine pour l'anniversaire des 60 ans du club le samedi 23 septembre 2023.

Article deuxième : d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

Résultats de vote en nombre de voix :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0
N'ont pas pris part au vote : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Compte-rendu des commissions urbanisme 15/06/2023 et 19/07/2023.
- 2) Compte-rendu de la commission vie associative et culturelle du 05/09/2023.
- 3) Opération « Nettoyons notre commune »

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Des remarques de quelques élus ont été faites sur le déploiement des outils numériques mis à disposition (Idlibre notamment).
- 2) Boulangerie : Des accords oraux leur ont été donnés mais les deux candidats sont toujours en attente des accords écrits des organismes bancaires. On pourrait espérer une ouverture courant novembre.
- 3) Abribus : Où en sont les travaux ? le devis est signé. Nous sommes en attente que l'entreprise effectue les travaux.
- 4) La Vieillère : le carrefour est dangereux. Un aménagement est à réfléchir.
- 5) Rue de la Herserie : le balayage du surplus des gravillons a été effectué sur le tapis mais cela a créé un amoncellement de gravillons sur les bas-côtés. La Communauté de Communes sera contactée pour trouver des solutions.
- 6) Réglementation du stationnement : des actions sur la réglementation du stationnement ont été menées rue de la République, rue Descartes, rue Paul Louis Courier et cela a généré quelques mécontentements. Les stationnements illicites devraient être verbalisés après la publication d'un arrêté municipal qui règlera le stationnement.
- 7) Dispositif anti-stationnement rue d'Amboise : l'entreprise retenue pour ces travaux a programmé son intervention début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le 1^{er} adjoint,
Michel MULOT



Le Secrétaire,
Christophe CHAPLOT

